

BAREME DES HONORAIRES AU 22.06.2018

Transactions appartements – maisons – immeubles : (à la charge exclusive de l'acquéreur)

- . Minimum : 4500 €uros TTC *
- . Jusqu'à 189 999 € : 6% TTC * maximum calculé sur le prix de vente
- . au-delà de 190 000 € : 5 % TTC * maximum calculé sur le prix de vente

Transactions terrains – fonds de commerce – murs commerciaux :

↳ 8% TTC maximum du prix net vendeur calculé sur le prix de vente

Locations à usage d'habitation : (à la charge du bailleur et du locataire)

Surfaces	Visites – Constitution dossier – rédaction de bail	Etat des lieux
jusqu'à 30m ²	5€ TTC du m ²	2€ TTC du m ²
entre 30,01m ² et 80m ²	4€ TTC du m ²	4€ TTC du m ²
Entre 80.1m ² et 120m ²	3€ TTC du m ²	2€ TTC du m ²
à partir de 120,01m ²	2€ TTC du m ²	2€ TTC du m ²

↳ **Frais d'entremise et de négociation** : (à la charge exclusive du bailleur) 45 € TTC

Locations usage professionnel et/ou commercial : (à la charge du preneur) :

8% TTC de la période obligatoire calculé sur le loyer mensuel x 3 ans

Barème Gestion locative (à la charge du bailleur)

7.20 % TTC de base pour un lot

6.00 % TTC de base pour plusieurs lots

Assurance loyers (à la charge du bailleur)

2.50 %

*Taux de TVA : 20%